



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**Comité d'hygiène, de sécurité
et des conditions de travail ministériel
de l'enseignement supérieur et de la recherche**

Secrétariat général

Direction générale des
ressources humaines

Service des personnels
ingénieurs, administratifs,
techniques, sociaux et de
santé et des bibliothèques

Sous-direction
des études de gestion
prévisionnelle, statutaires et
de l'action sanitaire et
sociale

D.G.R.H. C1
Rapport 2013

Affaire suivie par
Michel Augris
Conseiller technique
prévention des risques
professionnels
Téléphone
01 55 55 01 72
Fax
01 55 55 19 10
courriel
michel.augris@
education.gouv.fr

72 rue Regnault
75243 Paris Cedex13

RAPPORT ANNUEL

**Bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité
et des conditions de travail dans les services et établissements
relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche**

ANNÉE 2013

*Le CHSCT a émis un avis favorable à l'unanimité sur le rapport annuel 2013
dans sa séance du 17 juillet 2014*



LE RAPPORT ANNUEL 2013 a été établi à partir :

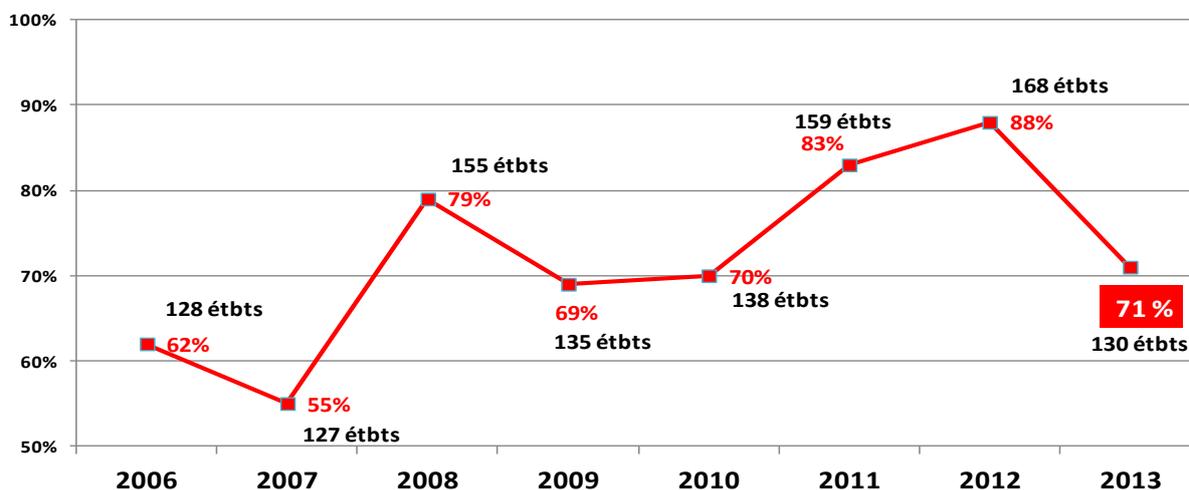
- de l'enquête portant sur le bilan de la santé et de la sécurité au travail pour l'année 2013 ;
- du bilan des accidents du travail et maladies professionnelles pour l'année 2013 ;
- du rapport d'activité 2013 de l'inspection santé et sécurité au travail ;
- des orientations stratégiques 2013-2014, établi par le président du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel et présenté pour avis aux membres de ce comité.
- des rapports d'activité des médecins de prévention pour l'année 2012.

RÉPONSES AUX ENQUÊTES

• Bilan des risques professionnels

L'enquête portant sur l'année 2013 a reçu 130 réponses sur 181 établissements interrogés soit un taux de réponses de **71 %** (55 universités, 44 grands établissements et écoles d'ingénieurs, 26 CROUS, 3 organismes de recherche), représentant **75 % des personnels** de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La baisse du nombre de réponses peut s'expliquer par l'augmentation importante du nombre de questions imposées par la fonction publique.



• Enquêtes accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP)

L'enquête ATMP portant sur les accidents et maladies professionnelles de l'année 2013, a reçu 153 réponses sur 190 établissements interrogés, soit un taux de réponses de **81 %**, portant sur 229 392 agents soit **87 % des personnels** de l'enseignement supérieur et de la recherche (90 % en 2012).

2013 Catégories d'établissement	Nombre d'établissements			Nombre agents			2012	2011	2010	2009	
	interrogés	réponses	taux	interrogés	réponses	taux	taux agents	réponses établissements			
Universités	83	69	83%	158 657	135 102	85%	95%	72	67	63	50
Gds étabts, Ecoles	70	54	77%	32 701	28 176	86%	85%	62	54	51	46
CROUS	29	24	83%	12 654	10 314	82%	100%	29	22	22	15
Recherche	8	6	75%	58 414	55 800	96%	78%	5	4	4	5
Total Supérieur et recherche	190	153	81%	262 426	229 392	87%	90%	168	147	140	116

• Rapport d'activité des médecins de prévention

105 établissements ont envoyé leur rapport d'activité de la médecine de prévention portant sur l'année 2012. (42 universités, 42 grands établissements et écoles, 18 CROUS, 3 organismes de recherche).



I. ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES (ATMP)

Le nombre d'agents concernés est de **229 262** en 2013

2013	Sans Arrêt		Avec Arrêt		Total	Journées arrêt		Décès	
Acc. travail	1 684	72,3%	1 973	68,4%	3 657	70,1%	44 500	62,9%	1
Mission	81	3,5%	103	3,6%	184	3,5%	2 922	4,1%	1
Trajet	565	24,2%	810	28,1%	1 375	26,4%	23 270	32,9%	0
Total	2 330	44,7%	2 886	55,3%	5 216		70 692		2

Pourcentage des accidents sans arrêt sur le total des accidents

Pourcentage des accidents avec arrêt sur le total des accidents

228 315 en 2012

2012	Sans Arrêt		Avec Arrêt		Total	Journées arrêt		Décès	
Acc. travail	1 741	75,0%	1 911	68,5%	3 652	71,5%	52 219	68,5%	0
Mission	58	2,5%	77	2,8%	135	2,6%	2 031	2,7%	1
Trajet	521	22,5%	803	28,8%	1 324	25,9%	21 980	28,8%	1
Total	2 320	45,4%	2 791	54,6%	5 111		76 230		2

196 029 en 2011

2011	Sans Arrêt		Avec Arrêt		Total	Journées arrêt		Décès	
Acc. travail	1 141	73,0%	1 333	66,6%	2 474	69,4%	33 778	68,4%	0
Mission	56	3,6%	56	2,8%	112	3,1%	2 030	2,7%	0
Trajet	365	23,4%	614	30,7%	979	27,5%	19 064	28,9%	1
Total	1 562	43,8%	2 003	56,2%	3 565		54 872		1

I.1. Accidents sans et avec arrêts

- L'indice de fréquence des accidents avec et sans arrêt, hors trajet, est de **16,8 en 2013**, pour 16,6 en 2012, 13,2 en 2011, 12,7 en 2010 et 13,5 en 2009.
- Les accidents de trajet représentent 26% des accidents en 2012 (26% en 2012, 28% en 2011).
- Les accidents se répartissent en 45 % sans arrêt et 55 % avec arrêt, sensiblement comme les années précédentes.
- Répartition des accidents sans et avec arrêts par catégorie de personnel
-

Catégorie accident	Personnel technique		Personnel administratif		Enseignant		TOTAL		
Service/travail	2 445	79,2%	724	55,3%	488	59,5%	3 657	70,1%	AST
Mission	81	2,6%	44	3,4%	59	7,2%	184	3,5%	M
Trajet	561	18,2%	541	41,3%	273	33,3%	1 375	26,4%	T
Total accidents	3 087	59,2%	1 309	25,1%	820	15,7%	5 216		
Total agents	72 038	31,4%	48 376	21,1%	108 848	47,5%	229 262		
2012	Total accidents	3 222	63,0%	1 145	22,4%	744	14,6%	5 111	
	Total agents	70 703	31,0%	48 126	21,1%	109 486	48,0%	228 315	

I.2. Accidents avec arrêts

- Les accidents avec arrêt se répartissent en 68 % d'accidents de service ou du travail, 28 % d'accidents de trajet et 4 % d'accidents de mission (identique à l'année précédente).
- 15 % des accidents nécessitent un arrêt de 1 à 3 jours, 43 % de 4 à 14 jours, 37 % de 15 à 89 jours et 6 % de plus de 90 jours (identique à l'année précédente).



Hors trajets		2013							2012						
Catégories d'établissement	Nbre d'ébts	Nombre agents	Nombre accidents	Nombre journées arrêt	IF	TF	TG	Nbre d'ébts	Nombre agents	Nombre accidents	Nombre journées arrêt	IF	TF	TG	
Universités	69	135 102	738	18 420	5,46	3,40	0,08	72	143 001	828	21 451	5,79	3,60	0,09	
Gds éabts, Ecoles	54	28 176	281	7 171	9,97	6,21	0,16	62	25 941	288	6 264	11,10	6,91	0,15	
CROUS	24	10 314	711	12 472	68,94	42,90	0,75	29	13 136	598	17 434	45,52	28,33	0,83	
Recherche	6	55 800	346	9 359	6,20	3,86	0,10	5	46 237	274	9 101	5,93	3,69	0,12	
Total Supérieur et recherche	153	229 392	2 076	47 422	9,05	5,63	0,13	168	228 315	1 988	54 250	8,71	5,42	0,15	

- L'indice de fréquence augmente sensiblement dans la recherche.
- Il augmente significativement dans les CROUS, par contre le taux de gravité y diminue notablement.

Catégories d'établissement	Personnel technique						Personnel administratif						Personnel enseignant					
	Nombre agents	Nombre accidents	Nombre journées arrêt	IF	TF	TG	Nombre agents	Nombre accidents	Nombre journées arrêt	IF	TF	TG	Nombre agents	Nombre accidents	Nombre journées arrêt	IF	TF	TG
Universités	27 755	366	9 462	13,19	8,21	0,21	32 279	245	5 871	7,59	4,72	0,11	74 938	127	3 087	1,69	1,05	0,03
Gds éabts, Ecoles	9 243	242	6 235	26,18	16,29	0,42	6 963	24	687	3,45	2,14	0,06	11 970	15	249	1,25	0,78	0,01
CROUS	7 990	621	10 940	77,72	48,36	0,85	2 324	90	1 532	38,73	24,10	0,41						
Recherche	27 050	257	6 930	9,50	5,91	0,16	6 810	57	1 698	8,37	5,21	0,16	21 940	32	731	1,46	0,91	0,02
Total Supérieur et recherche	72 038	1 486	33 567	20,63	12,84	0,29	48 376	416	9 788	8,60	5,35	0,13	108 848	174	4 067	1,60	0,99	0,02
2012	70 703	1 520	42 270	21,50	13,38	0,37	48 083	321	8 562	6,68	4,15	0,11	109 486	147	3 418	1,34	0,84	0,02

- Les corps techniques sont plus sujets aux accidents que les administratifs, enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs, et de manière plus importante dans les CROUS et les établissements d'enseignement hors universités.

Nota : Les personnels techniques appartiennent aux branches d'activités professionnelles (BAP) A à G.
 Indice de fréquence IF = nombre d'accidents avec arrêt hors trajet pour 1000 agents.
 Taux de fréquence TF = nombre d'accidents avec arrêt hors trajet pour 1 000 000 heures travaillées.
 Taux de gravité TG = nombre de journées d'arrêt de travail pour 1000 heures travaillées.

I.3. Nature des accidents

2013	Chute de Personne	Manutention	Heurt	Chute d'Objet	Accident de la Route	Contact-Exposition	Projection	Agression	Explosion	Autres	Total
Accidents sans et avec arrêt	1 628	766	312	151	602	274	153	53	11	480	4 430
	36,7%	17,3%	7,0%	3,4%	13,6%	6,2%	3,5%	1,2%	0,2%	10,8%	
2012	35,1%	21,7%	8,5%	3,6%	11,7%	6,0%	3,4%	1,3%	0,3%	8,4%	2012
Accidents avec arrêt	1 009	476	159	67	380	96	41	35	3	263	2 529
	39,9%	18,8%	6,3%	2,6%	15,0%	3,8%	1,6%	1,4%	0,1%	10,4%	
Journées d'arrêt	30 364	11 962	3 024	1 300	8 674	947	578	1 425	30	6 907	65 211
	46,6%	18,3%	4,6%	2,0%	13,3%	1,5%	0,9%	2,2%	0,0%	10,6%	
Nbre journées par accident avec arrêt	30,09	25,13	19,02	19,40	22,83	9,86	14,10	40,71	10,00	26,26	25,79
2012	30,24	23,75	26,43	16,79	28,05	17,88	15,23	24,20	0,50	29,81	2012

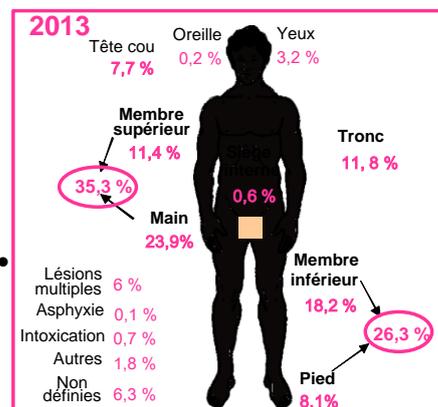
- Les accidents les plus nombreux sont toujours les chutes de personnes, la manutention et les accidents de la route. Leur répartition est équivalente depuis 2007.
- Le nombre de journées d'arrêt par accident pour les agressions augmente de 68 % par rapport à 2012 (24,20 journées en 2012, 40,71 journées en 2013)



I.4. Nature et siège des lésions

- 54 % des lésions regroupent les contusions, les lésions musculaires ou ligamentaires et les plaies ou piqûres, sensiblement comme les années précédentes.
- Les fractures sont en augmentation.
- Les lésions touchent à 35,3 % les membres supérieurs y compris les mains et à 26,3 % les membres inférieurs y compris les pieds, comme les années précédentes.

Contusion	Lésion musculaire ligamentaire	Plaque Piqûre	Fracture	Lumbago	Commotion	Brûlure	Corps étranger	Ecrasement	Amputations	Intoxication	Electrisation électrocution	Hernie	Autre	Lésions Non-Définies	Total
793	653	474	445	177	147	132	129	80	58	24	16	12	11	229	3 380
23,5%	19,3%	14,0%	13,2%	5,2%	4,3%	3,9%	3,8%	2,4%	1,7%	0,7%	0,5%	0,4%	0,3%	6,8%	
2012															
764	659	498	373	194	102	124	128	81	37	31	14	15		213	3 233
23,5%	20,3%	15,3%	11,5%	6,0%	3,1%	3,8%	3,9%	2,5%	1,1%	1,0%	0,4%	0,5%		6,6%	



I.5. Maladies professionnelles

- 142 établissements sur 190 (75 %) ont répondu aux ITEM sur les maladies professionnelles
- 54 établissements (38 %) ont déclaré au moins une maladie professionnelle.
- 149 maladies professionnelles ont été déclarées (165 en 2012, 126 en 2011, 164 en 2010 et 147 en 2009).
- 93 maladies professionnelles ont été reconnues (121 en 2012, 104 en 2011, 131 en 2010 et 104 en 2009).
- 87 % sont inscrites au tableau 57, affections péri articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail (82 % en 2012, 83 % en 2011, 78 % en 2010 et 76 % en 2009).

Maladies professionnelles

Type de maladies et numéro des maladies professionnelles du régime général	
Hémopathies provoquées par le benzène et tous les produits en renfermant	4
Affections provoquées par les rayonnements ionisants	6
Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	30
Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante	30 bis
Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels	42
Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	57
Lésions eczématiformes de mécanisme allergique	65
Rhinites et asthmes professionnels	66
Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes	69
Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	98
Maladies non répertoriées	
TOTAL	

MP 2013

Nbre maladies prof. déclarées	Nbre maladies prof. Reconnues	Nbre de jours d'arrêt
1	0,7%	
1	0,7%	
5	3,4%	3 3,2%
3	2,0%	2 0,0%
2	1,3%	
129	86,6%	8 520 92,9%
2	1,3%	2 2,2%
1	0,7%	1 1,1%
5	3,4%	4 4,3%
149	93	8 807

L'indice de fréquence (nombre d'accidents pour 1000 salariés) a encore augmenté significativement dans les CROUS et sensiblement dans la recherche.

Cependant le taux de gravité (nombre de jours d'arrêts pour 1000 heures travaillées) a diminué dans presque tous les types d'établissement et notamment dans les CROUS.

Les actions de prévention, de formation et d'information doivent être renforcées particulièrement à l'attention des personnels techniques et des agents travaillant dans la restauration universitaire pour réduire le nombre d'accidents.



II. ACTEURS DE LA PRÉVENTION

II.1. Médecine de prévention

II.1.1. Recensement des services de médecine de prévention en 2013

Ces données ressortent de l'enquête « bilan de la santé et de la sécurité au travail pour l'année 2013 ».

- **14 établissements déclarent ne pas avoir de médecin de prévention.**
- 116 établissements (89 %) ont déclaré avoir organisé une offre de service en matière de médecine de prévention dont 12 avec médecins en interne et en externe, 44 uniquement en interne et 60 uniquement en externe.
- La quasi-totalité des universités à dominante scientifique ont développé un service interne de médecine de prévention. Les autres établissements notamment ceux de petite taille ont plutôt développé une offre de médecine externe.
- 98 établissements totalisant 173 596 agents disposent de 83,3 ETP de médecin soit un ETP pour 2 084 agents.
- 49 établissements (38 %) ont un infirmier, totalisant 130 infirmiers dont 59 % sont formés en santé au travail.
- 45 établissements ayant répondu à l'item disposent de 47,2 ETP pour 69 infirmiers, soit un ETP pour 1 680 agents.
- 66 établissements (57 %) ayant un médecin ont un secrétariat médical.
- 4 établissements disposent d'un ergonome et 26 d'un psychologue.

Si l'offre de médecine de prévention est organisée majoritairement dans les établissements, il existe cependant toujours des disparités entre établissements et au sein de ces établissements. Quelques établissements manquent encore de médecins et d'autres d'infirmiers santé au travail.

II.1.2. Synthèse relative aux rapports d'activité 2012 de la médecine de prévention

Ces données ressortent des rapports d'activité des médecins de prévention pour l'année 2012.

II.1.2.1. Visites médicales

Pour les 95 établissements ayant répondu à l'item, **49 334** visites médicales ont été réalisées.

- Les **agents vus** représentent **33,3 % des agents** des établissements (30 % en 2011).
- C'est une première consultation pour 6,7 % des agents (18 % des visites).
- Le taux d'assiduité est de 82 % pour l'ensemble des convocations.
- Sur un total de 38 030 visites, **72 % sont au titre de la surveillance médicale particulière (SMP)** (soit 19 % des agents des établissements), dont 95 % au titre d'un risque professionnel (soit 18 % des agents des établissements), 17 % au titre de la visite quinquennale (soit 7 % des agents des établissements), 11 % au titre d'une visite n'entrant ni dans la SMP ni dans la visite quinquennale (soit 6 % des agents des établissements).
- **43 % d' un total de 24 695 visites sont faites à la demande des agents** (23 % en 2011), 21 % à la demande de l'administration et 36 % à la demande du médecin de prévention
- 2,3 % des agents des établissements sont vus au titre de la SMP pour une pathologie particulière.

Les médecins de prévention constatent une augmentation des visites spontanées à la demande des agents, et la quasi-totalité d'entre elles concernent la souffrance au travail.



II.1.2.2.2. Prescriptions après visites médicales

- 14 % des agents ont bénéficié d'un examen de dépistage
- 37 % des visites donnent lieu à des prescriptions d'examens complémentaires.
- 28 % des visites donnent lieu à des analyses dans un laboratoire d'analyse biologique.
- 28 % à des prescriptions en lien avec un risque professionnel.
- 6 % des agents sont orientés vers des examens ou des spécialistes.
- 3 % des agents reçoivent un certificat d'aptitude (rayonnement ionisant, conduite de véhicule cariste pontonnier, travaillant en haute altitude, travail hyperbare, missions dans des environnements difficiles, manutention, autres certificats d'aptitudes).

II.1.2.2.3. Le tiers temps

33 établissements (sur les 66 répondants à l'item) n'accomplissent pas le tiers temps réglementaire.

II.1.2.2.4. Fonctionnement des services de médecine de prévention

Le constat opéré l'an dernier se confirme, d'un éclatement des services de médecine de prévention et d'une grande diversité des modes d'organisation. Le taux de couverture moyen (1 ETP pour 2158 agents) masque en réalité une grande hétérogénéité de situations notamment selon les types d'établissements. La dispersion des agents sur de nombreux sites ainsi que l'absence de données concernant les risques des postes de travail et de la liste des agents exposés ne permettent pas d'optimiser le suivi médical des agents exposés notamment aux agents cancérogènes mutagènes et reprotoxiques (CMR), et de ceux qui relèvent de la surveillance médicale particulière (SMP).

L'organisation de la médecine de prévention appelle une vigilance, pour améliorer les conditions de suivi des agents dans un contexte de difficulté à recruter des médecins de prévention.

Les principes suivants devraient guider l'amélioration de l'organisation de la médecine de prévention et son efficacité :

- ***pluridisciplinarité des équipes (infirmiers de santé au travail, psychologues du travail, ergonomes...), travail en réseau renforcé avec tous les professionnels de la prévention pour une meilleure intégration du médecin dans l'établissement,***
- ***établissement de lettres de mission identifiant clairement le tiers temps à consacrer au milieu de travail,***
- ***statut renforcé des médecins de prévention (CDI) ;***
- ***collaboration plus étroite avec les services des ressources humaines, pour établir la liste exhaustive des personnels relevant d'une visite et d'une surveillance médicale,***
- ***coordination nationale des médecins de prévention, pour l'élaboration de procédures communes et d'outils à partir d'échanges de pratiques et d'informations.***



II.2. Agents de prévention : assistants et conseillers

- Un conseiller de prévention est nommé dans **92 %** (66 % en 2005) des établissements et dirige un service hygiène et sécurité dans 50 % des établissements. **11 établissements qui ont répondu n'ont pas de conseiller.**
- Dans 30 % des cas, le conseiller n'est pas rattaché directement au chef d'établissement, contrairement à la réglementation.
- Les visites de locaux s'inscrivent comme une activité importante du conseiller de prévention (médiane de 10 visites par conseiller).
- Les établissements possèdent un réseau conséquent d'assistants de prévention formés répartis dans toutes les composantes. On compte un assistant pour 42 agents (24 pour la recherche, 34 pour les écoles d'ingénieurs, 42 pour les universités scientifiques, 51 pour les universités tertiaires, 61 pour les CROUS).
- Les assistants de prévention consacrent en général moins de 50 % de leur temps à cette mission.
- Le réseau des assistants est réuni 2 fois par an, par les conseillers dans 68 % des établissements d'enseignement.

Majoritairement les chefs d'établissement ont nommé un conseiller de prévention, professionnel de la sécurité, voire un service pour la moitié d'entre eux, cependant le rattachement direct du conseiller de prévention auprès du chef d'établissement doit être fait dans tous les établissements. Les chefs d'établissement ont constitué un important réseau d'assistants de prévention, pour lesquels une lettre de cadrage doit être établie. Ce réseau demande à être réuni plus régulièrement pour mettre en synergie les compétences des différents acteurs et mettre en cohérence l'évaluation des risques dans chaque unité de travail de l'établissement.

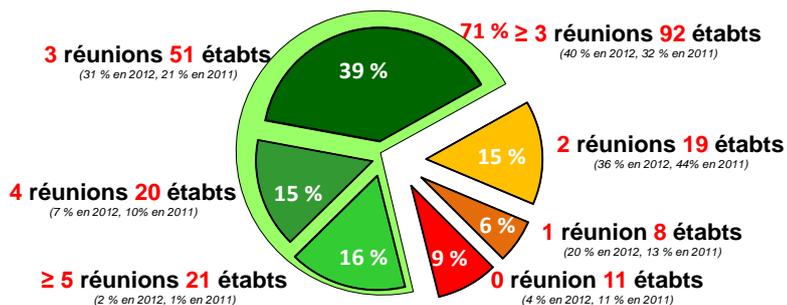
II.3. Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

II.3.1. Fonctionnement des CHSCT

- 92 % des établissements ont mis en place un CHSCT.
- 7 établissements de petite taille déclarent ne pas avoir mis en place de CHSCT, le comité technique (CT) exerçant les compétences du CHSCT dans 3 de ces établissements.
- 65 CHSCT spéciaux ont été créés dans 8 établissements.
- Les CHSCT sont composés de 3 à 9 représentants des personnels (médiane de 7).
- Seul 25 établissements ont accordé un crédit de temps spécifique aux membres de CHSCT.
- 44 ont accordé un temps au secrétaire et 62 établissements organisent des réunions président/secrétaire.

II.3.2. Réunions des CHSCT

- 71 % des établissements réunissent leur CHSCT réglementairement au moins 3 fois dans l'année.
- 11 établissements ne réunissent pas leur CHSCT.
- 23 CHSCT se sont réunis en séances extraordinaires.
- Le chef d'établissement préside le CHSCT dans 82 % des établissements (84 % en 2012 et 2011).





II.3.3. Activité des CHSCT

Le rapport du médecin de prévention, le bilan des accidents et maladies professionnelles, les actions de formation, le document unique, les risques psychosociaux, le suivi médical, le risque incendie, le bilan du programme annuel de prévention, les travaux d'aménagement et de sécurité sont les thèmes les plus souvent abordés en CHSCT.

- 60 % des CHSCT fonctionnent avec des groupes de travail, 43 % avec au moins deux groupes qui se réunissent 3 fois par an.
- **97 CHSCT (75 %) ont un bilan des accidents et des maladies professionnelles.**
- **57 CHSCT ont formulé un avis suite à la présentation du rapport du médecin de prévention.**
- **71 CHSCT (49 %) ont formulé un avis sur le rapport annuel de prévention des risques**
- **63 CHSCT (55 %) ont formulé un avis sur le programme annuel de prévention des risques.**

Visites de services et enquêtes

- 46 % des CHSCT programment environ deux visites de services.
- 37 CHSCT ont mené 110 enquêtes après déclaration d'accident.
- 7 demandes d'expert agréés ont été formulées et 6 acceptées.
- 38 signalements ont été enregistrés dans le registre spécial au timbre du CHSCT dans 18 établissements.
- 29 enquêtes pour danger grave et imminent ont été effectuées dans 14 établissements.
- 110 enquêtes suite à un accident de service ou de travail ont été menées par 37 CHSCT.

L'application de la nouvelle réglementation en matière de santé et sécurité dans la fonction publique, cette année, s'est traduite par un fonctionnement plus régulier des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, avec cependant encore des difficultés pour plus d'un quart des établissements pour effectuer les 3 réunions réglementaires.

Dans la plupart des établissements les représentants des personnels ne bénéficient pas des moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions réglementaires.

II.4. Inspection santé et sécurité au travail (ISST)

II.4.1. Activité des ISST

- L'inspection disposant de 9 postes a contrôlé, en 2013, 51 établissements sur un total de 199 établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche, hors administration centrale.
- Les visites de contrôle des établissements ont concerné 12 universités, 9 grands établissements, écoles d'ingénieur et PRES, 17 EPST ou sites d'EPST, 6 CROUS, 7 autres établissements et 9 visites intermédiaires.
- Les inspecteurs ont assisté à 107 réunions de CHSCT d'établissement, 36 ayant donné lieu à une restitution de l'inspection.

II.4.2. Mesures immédiates

35 visites d'établissements ont donné lieu à des lettres proposant **153 mesures immédiates** (106 en 2012, 191 en 2011), permettant de traiter rapidement des situations pouvant présenter un certain danger.

- **56 de ces mesures** (33 en 2012, 52 en 2011), soit **37 %** (31 % en 2012, 27 % en 2011, 19 % en 2010) ont porté sur les vérifications techniques réglementaires des **installations et équipements électriques**.
- 35 mesures (12 en 2012) soit 23 % sur l'utilisation des **équipements de travail** dont la moitié pour des machines-outils non conformes.



- 23 mesures soit 15 % sur les activités scientifiques principalement l'utilisation et le stockage des produits chimiques et l'utilisation de matériels et sorbonnes non vérifiées.
- 16 sur le risque incendie particulièrement la mise en sécurité des bâtiments et les dépôts de matériaux combustibles.
- 23 mesures ont porté entre autres sur les risques de chute (5), le document unique et la programmation d'actions de prévention (4), les risques psychosociaux (3), l'intervention des entreprises extérieures (3).

II.4.3. Propositions d'amélioration

Parmi les 13 types de propositions structurantes faites dans les rapports de visites, 7 principales représentent 266 propositions d'amélioration sur les 302 formulées :

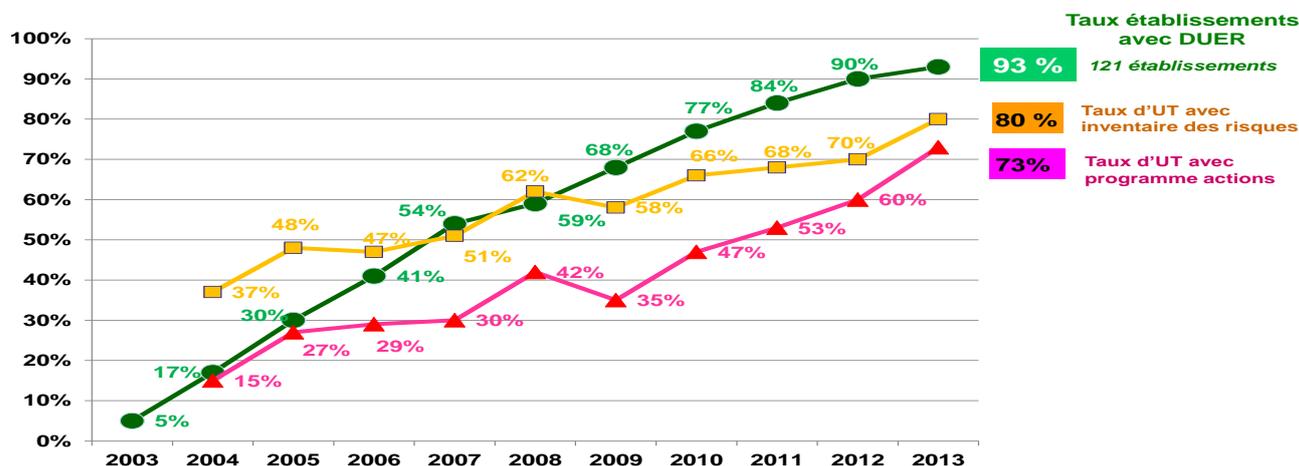
- **La formation, l'information et les consignes écrites** par un meilleur pilotage des formations, la formation des nouveaux entrants, et l'affichage des consignes ;
- **la prévention médicale** par une meilleure périodicité des visites, l'exercice du tiers temps et la transmission des informations entre les DRH et les médecins ;
- **l'exploitation des bâtiments et des installations techniques** avec la mise en place de procédures de maîtrise des vérifications techniques réglementaires des équipements ;
- **l'évaluation des risques et la programmation d'actions** de prévention avec le développement des actions de prévention dans les unités de travail et la formation des chefs de service ;
- **les agents de prévention** avec le rattachement du conseiller de prévention auprès du chef d'établissement, la rédaction des lettres de cadrage des assistants de prévention et l'organisation et la coordination du réseau dans chaque établissement ;
- **les CHSCT** par la consultation réglementaire sur le bilan et programme annuel de prévention, aménagements et transformation de postes de travail, fiches de risques professionnels ;
- **l'organisation de la prévention et les délégations** qui doivent être mises en place.

Le rapport de l'inspection santé et sécurité au travail met l'accent sur l'augmentation depuis plusieurs années de la non application persistante des obligations réglementaires concernant la maintenance, l'entretien et les vérifications obligatoires des installations techniques.

III. DOCUMENT UNIQUE DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUER)

La réalisation du DUER continue de progresser : **93 % des établissements déclarent avoir un DUER.**

Toutefois 58 % de ceux qui l'ont réalisé avant 2013 déclarent l'avoir mis à jour en 2013. Cependant 9 établissements déclarent ne pas avoir établi un document unique.





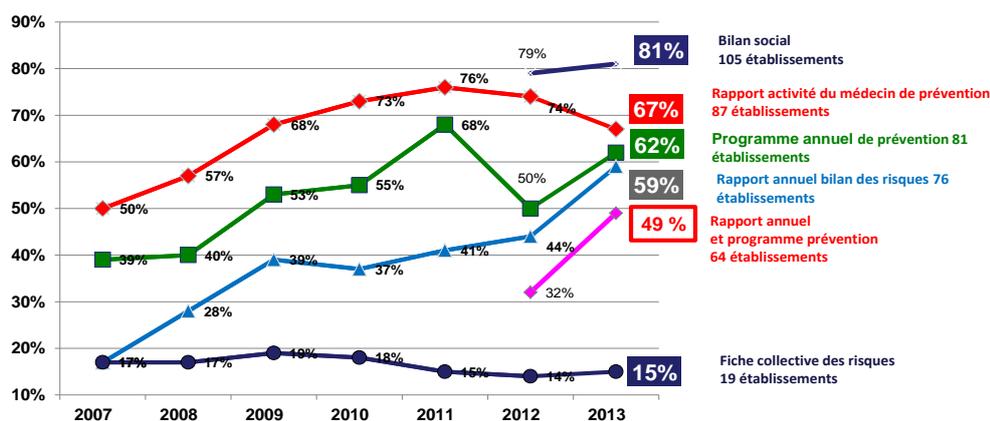
- 80 % des unités de travail (UT) ont réalisé un inventaire des risques.
- 73 % de ces UT (59 % du total des UT) ont mis en place un programme d'actions.
- **Seulement 19 % des établissements ont un DUER couvrant la totalité des UT.**

L'élaboration du document unique de l'évaluation des risques professionnels, outil primordial de la politique de prévention des risques professionnels, progresse, mais l'identification des risques n'est toujours pas réalisée dans la totalité des unités de travail.

De même, pour plus de 40 % des établissements il n'est pas mis à jour annuellement.

IV. PROGRAMME ANNUEL DE PRÉVENTION, RAPPORT ANNUEL, FICHE COLLECTIVE DE RISQUES, RAPPORT D'ACTIVITE DU MEDECIN DE PREVENTION

- Le rapport annuel faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans l'établissement est réalisé par 59 % des établissements.
- Un programme annuel de prévention est rédigé dans 62 % des établissements.
- 30 % des établissements présentent les avis du CHSCT sur le rapport et le programme au CT.
- 64 établissements (49 %) ont présenté un rapport annuel et un programme annuel de prévention.
- **La fiche collective de risques n'est toujours pas prise en compte par les établissements (15 %).**
- Le rapport du médecin de prévention est présenté dans 67 % des établissements.
- 81 % des établissements présentent un bilan social.



La dynamique constatée suite à la mise en place des CHSCT se traduit également par un meilleur taux de réalisation du rapport annuel.

Cependant la moitié des établissements n'a toujours pas défini une politique de prévention des risques professionnels :

- ***un certain nombre d'établissements établissent un programme annuel de prévention qui ne s'appuie sur aucun rapport annuel,***
- ***de même certains établissements bien qu'ayant réalisé un rapport annuel n'élaborent pas de programme.***

V. AUTRES DOCUMENTS, CONVENTIONS ET CONSIGNES GENERALES

- 73 établissements (56 %) (id 2012) ont mis en place un règlement intérieur ou une instruction générale.
- 92 établissements (71 %) (id 2012) délivrent un livret d'accueil aux nouveaux entrants.
- 153 établissements (81 %) dressent un bilan des ATMP (nombre de réponses à l'enquête ATMP 2013).
- 81 % des établissements rédigent des plans de prévention lors d'intervention d'entreprises extérieures



- Le livre des références est pratiqué par 72 établissements (55 %) qui le trouvent utile à 93 %.
- 45 établissements (35 %) ont mis en place une cellule de crise.
- Toujours peu de conventions sont rédigées entre les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche pour répartir les responsabilités et les actions en matière de santé et sécurité au travail dans les unités mixtes de recherche (UMR).

Comme le rapportent également les ISST, les établissements doivent rédiger des consignes générales relatives à la santé et la sécurité des agents et établir les délégations de responsabilités ainsi que des conventions de répartition des responsabilités entre les différents employeurs des unités mixtes de recherche.

VI. FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES À L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ

Sur les 120 établissements (92 %) qui mettent en place des formations en santé et sécurité au travail, 108 ont répondu aux ITEM.

- 3 233 formations ont été délivrées à 27 755 stagiaires.
- Les formations sont essentiellement suivies par les personnels BIATSS (92 % des stagiaires).
- Sur les 16 types de formations recensés, 61 (56 %) établissements ayant répondu aux ITEM offrent plus de 6 formations différentes (37 % en 2012 ; 32 % en 2011, 50 % en 2010, 37,5 % en 2009).
- Les formations des acteurs de la prévention sont organisées dans la grande majorité des établissements, 81 %, et représentent 9 % des formations et correspondent à 5 jours de formation (médiane) pour les membres de CHSCT et les agents de prévention.
- Idem pour les formations aux premiers secours 86 % des établissements, et 29 % des formations.
- Idem pour la formation au risque incendie, 83 % des établissements et 20 % des formations.
- La formation liée à la prévention des risques dans les laboratoires est organisée dans 39 établissements, (33 établissements à dominante scientifique, technologique et médicale sur les 54 ayant répondu).
- La formation à la prévention du risque électrique est effective dans 73 % des établissements.

La formation des membres de CHSCT et des acteurs de la prévention ainsi que la formation aux premiers secours semblent correctement assurées.

Toutefois l'offre de formation en santé et sécurité au travail est insuffisante dans la majorité des établissements et n'est pas en adéquation avec les risques auxquels sont soumis les agents à leur poste de travail. Cette offre doit s'appuyer sur la réalisation du DUER et les propositions des CHSCT. L'offre de formation à la prévention des risques doit également s'adresser aux enseignants, aux chercheurs et aux chefs de service.

VII. RISQUES PARTICULIERS

VII.1 RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)

Les risques psychosociaux sont abordés en CHSCT dans 78 % des établissements ; la souffrance au travail (92 %), le stress au travail (88 %) et le harcèlement (64 %) sont les thèmes les plus abordés, **l'organisation du travail (77 %) et les modalités de management (62 %) font également l'objet de débats.**



- Les RPS sont inscrits à 53 % (68 établissements) dans le document unique.
- Ils font l'objet de dispositions particulières (notes, circulaires, actions de communication) pour 65 % des établissements (51 % en 2012, 2011 et 2010).
- **77 établissements (59 %) ont un groupe de travail**
- 45 établissements (35 %) ont fait un diagnostic, à partir d'un questionnaire pour 24 %, d'entretiens pour 25 %, d'entretiens et d'un questionnaire pour 14 %.
- 42 (33 %) ont associé un consultant extérieur et 12 (9 %) un laboratoire spécialisé de l'établissement.
- **76 établissements (59 %) ont développé des actions dans le programme annuel de prévention.**
- **37 établissements (29 %) ont arrêté un plan d'action spécifique pour la prévention des RPS.**
- 34 établissements (26 %) développent des actions touchant l'organisation des services.
- 27 établissements ont mis en place des indicateurs de suivi.
- Des formations relatives aux risques psychosociaux sont proposées dans 62 % des établissements.
- **70 établissements (54 %) ont constitué une cellule d'écoute.**

Si une majorité de CHSCT débattent de la prévention primaire en abordant l'organisation du travail et les modalités de management, encore peu d'établissements développent des actions dans leur programme annuel de prévention et encore moins un plan d'action spécifique pour la prévention des risques psychosociaux.

Un travail important a été initié dans de nombreux établissements pour la mise en place d'un dispositif de prévention tertiaire autour de la prise en charge des agents en souffrance au travail.

VII.2 TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES (TMS)

87 % des maladies professionnelles déclarées sont inscrites au tableau 57 des maladies professionnelles, « affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail ».

Les fiches individuelles de prévention des expositions pour les risques liés aux "contraintes physiques marquées" auxquelles peuvent être soumis certains des agents ne sont établies que dans 15 % des établissements.

- **Les TMS sont inscrits à 69 % (90 établissements) dans le document unique.**
- 5 établissements ont constitué un groupe de travail.
- 9 ont fait un diagnostic.
- **56 établissements (43 %) ont développé des actions dans le programme annuel de prévention.**
- **10 établissements ont arrêté un plan d'action spécifique pour la prévention des TMS.**
- 50 établissements ont mis en place des dispositions particulières de prévention de ces risques :
 - 45 ont mis en place une approche portant sur l'ergonomie des postes de travail.
 - 15 ont ciblé l'organisation et les rythmes de travail.
- 84 établissements (65 %) proposent des formations (39 % en 2012, 48 % en 2011, 42 % en 2010), soit aux gestes et posture soit à l'ergonomie des postes de travail, 19 % proposent des formations à l'encadrement, 35 % aux représentants des personnels et aux acteurs de la prévention.

Les établissements constatent et identifient les troubles musculo-squelettiques, sans toutefois établir les fiches individuelles de prévention des expositions, mais n'apportent que des solutions sporadiques sans un traitement global des causes de ces troubles au travers d'un plan d'action spécifique.



VII.3. EXPOSITION AUX PRODUITS ET AUX ANIMAUX

Agents cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR)

80 établissements (60 %) déclarent la présence de CMR.

- Les CMR sont inscrits à 90 % (72 établissements) dans le document unique.
- 58 établissements (73 %) ont développé des actions dans le programme annuel de prévention.
- 58 % des établissements utilisant des CMR disposent de la liste des agents exposés.

Amiante

110 établissements (85 %) sont en possession des dossiers techniques amiante et 62 % ont mis à jour ces dossiers techniques amiante.

- 45 % des établissements disposent de la liste des agents susceptibles d'être exposés à l'amiante.
- 27 % ont établi les fiches d'exposition pour chaque agent exposé.
- 53 % ont mis en place un suivi médical adapté.
- 10 % ont établi des attestations d'exposition.

Autres produits, déchets et animaux

- 85 % des établissements (33 sur 39) travaillant avec des micro-organismes génétiquement modifiés, 100 % des établissements (18 sur 18) travaillant avec des plantes génétiquement modifiés et 88 % des établissements (18 sur 23) travaillant avec des animaux génétiquement modifiés ont reçu l'agrément de la commission génie génétique
- 87 % des établissements ayant une animalerie (40 sur 46) la déclarent en conformité.
- 86 % ont mis en place une gestion des déchets banals.
- 68 % ont mis en place une gestion des déchets chimiques.

	Nbre étbts 2010		Nbre étbts 2011		Nbre étbts 2012		Nbre étbts 2013	
Agents chimiques dangereux	106		128		129		105	
Liste des personnes exposées	60	57 %	73	57 %	76	60 %	51	49 %
Cancérogène Mutagène Reprotoxique	85		99		102		80	
Liste des personnes exposées	49	58 %	60	61 %	62	61 %	46	58 %
Agents biologiques uniquement groupe 2	31		29		29		29	
Agents biologiques groupes 2 et 3	21	62 %	25	51 %	25	54 %	23	48 %
Liste des personnes exposées	13		28		29		25	
Sources radioactives	77		90		85		67	
Liste des personnes exposées	66	86 %	72	80 %	70	82 %	50	75 %
Personne compétente radioprotection	76	99 %	84	93 %	82	97 %	65	97 %
Rayonnements optiques artificiels					82		70	
Liste des personnes exposées					34	42 %	24	34 %

Les établissements n'ont pas progressé dans la prise en compte des risques liés à l'utilisation des produits et des animaux, malgré le rappel fait dans les plans de prévention des années antérieures.

Comme pour les TMS les établissements doivent dresser par unité de travail la liste des agents exposés aux produits présentant un danger pour la santé et établir les fiches individuelles de prévention des expositions, afin de mettre en œuvre les mesures de prévention spécifiques à ces risques et permettre au médecin de prévention de mettre en place la surveillance médicale particulière des agents concernés.



VIII. ACTIVITE DU CHSCT MESR EN 2013

VIII.1 LES REUNIONS DU CHSCT MESR

- 18 février 2013. Les avis ont été publiés au BOESR n°15 du 11 avril 2013,
- 26 juin 2013. Les avis ont été publiés au BOESR n°31 du 29 août 2013,
- 22 octobre 2013. Les avis ont été publiés au BOESR n°3 du 16 janvier 2014.

Les procès-verbaux des réunions du CHSCT ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche sont téléchargeables sur le site www.enseignementsup-recherche.gouv.fr .

Dans le cadre des travaux préparatoires du CHSCT MESR, six groupes de travail se sont réunis en 2013 :

- 30 janvier 2013, 5 avril 2013, 30 mai 2013, 19 juin 2013, 30 septembre 2013, 7 octobre 2013.

VIII.2 LES POINTS EXAMINÉS EN CHSCT ET GROUPES DE TRAVAIL

- le renouvellement du secrétaire du CHSCTMESR,
- le bilan de la santé et sécurité au travail pour l'année universitaire 2011-2012,
- le bilan des accidents et des maladies professionnelles 2012,
- la synthèse de l'activité des médecins de prévention 2011,
- le rapport de l'activité des inspecteurs santé et sécurité au travail 2012,
- le rapport annuel bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail 2012,
- les orientations stratégiques ministérielles du MESR 2013-2014,
- le suivi du plan amiante,
- la maintenance des bâtiments dans l'enseignement supérieur,
- le plan RPS – présentation de l'accord cadre,

VIII.3 LES DOCUMENTS ELABORES

- le rapport annuel faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail 2012,
- les orientations stratégiques ministérielles du MESR 2013-2014 publiée au BOESR n°31 du 29 Aout 2013.



CONCLUSION

La nouvelle réglementation en matière de santé et sécurité dans la fonction publique a permis cette année, aux instances représentatives du personnel, pour la majorité des établissements qui ont répondu, d'engager une nouvelle dynamique pour notamment un fonctionnement plus régulier de ces instances et une meilleure prise en compte des visites et enquêtes dans l'évaluation des conditions de travail.

Cependant, dans la plupart des établissements les représentants du personnel ne bénéficient pas des moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions réglementaires, et l'ensemble des champs nouveaux ouverts par la transformation des CHS en CHSCT n'est pas encore pris en charge par ces instances.

Malgré une augmentation du taux de réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels, la fiche collective de risques n'est toujours pas établie pour 85 % des établissements et seulement 19 % ont un DUER couvrant la totalité des unités de travail. De fait, la majorité des établissements n'ont pas identifié, programmé et mis en œuvre les actions qui en découlent et notamment celles qui concernent les produits dangereux, les troubles musculo squelettiques et les risques psychosociaux.

L'augmentation du nombre d'agents en souffrance au travail doit alerter les chefs d'établissement sur la nécessité d'anticiper, en lien avec les CHSCT, les changements organisationnels, les fusions et les restructurations que connaissent les établissements, afin d'assurer à tous les agents placés sous leur autorité le meilleur niveau de sécurité et de protection de leur santé physique et mentale.